



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21

Fax 021 845 17 35

E-mail: municipalite@chenit.ch

La Municipalité du Chenit
à son Conseil communal

PREAVIS N° 9/2020

Objet : Echange des portes sectionnelles et de service du SDIS, Rue de l'Orbe 9, parcelle n° 671 propriété de la Commune du Chenit

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour réaliser des travaux de maintenance extraordinaires permettant l'échange des portes sectionnelles du garage des véhicules d'intervention du Service D'Incendie et Secours de la Vallée de Joux (ci-après SDIS)

Historique

C'est en juin 2001 que le conseil communal vote le préavis (n°5/2001) *Démolition partielle du bâtiment des anciens abattoirs du Sentier et construction d'une halle et de locaux pour le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)*.

L'objectif à l'époque était de disposer d'un local assez vaste pour abriter tous les véhicules nécessaires aux missions du SDIS, soit la lutte contre le feu, les pollutions et les actions de sauvetage. La volonté à l'époque était de construire un bâtiment simple et fonctionnel, avec des surfaces spacieuses. Les 7 portes sectionnelles permettant la sortie en urgence de plusieurs véhicules en même temps.

Ce bâtiment, très sollicité, demande un travail d'entretien régulier.

Les travaux

Ils consistent en l'échange, une pour une, des portes d'origine.

Le choix du fabricant, lors de l'adjudication avait été motivé par des contraintes techniques mais aussi économiques. Force est de constater que, depuis quelques années, les réparations du système mécanique ont été fréquentes et que seuls l'ingéniosité et le recours au système D ont permis de maintenir leur fonctionnalité. Il n'est, d'autre part, plus possible de trouver des pièces détachées pour les réparations. Il est donc urgent de trouver des solutions afin de ne pas préteriter les interventions d'urgence du SDIS.

C'est pour cette raison que nous vous proposons aujourd'hui le remplacement de ces portes par un nouveau modèle.

Nous en profitons pour changer également les deux portes de service qui sont d'une conception réagissant trop aux variations de température que nous connaissons à la Vallée.

La volonté est aussi de travailler aujourd'hui avec une entreprise locale qui pourra donner des garanties de service après-vente solides.



Devis estimatif des travaux

Travaux

| | <u>CHF</u> |
|------------------------------------|-------------------------|
| Portes, changement | 80'000.00 |
| Retouches et petites interventions | 3'000.00 |
| Electricité, éclairage | 2'065.00 |
| Divers et imprévus (3.6%) | 3'500.00 |
| Total sans TVA | <u>90'065.00</u> |
| TVA 7.7% | <u>6'935.00</u> |
| Total (arrondi) | <u>97'000.00</u> |

Subvention ECA

Les contacts sont en cours avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance pour une participation au financement des travaux. A l'époque de la construction du bâtiment, les subventions ECA s'étaient montées à 53%.

Financement

En complément d'éventuels subsides, il est prévu de prélever la somme de CHF 76'409.75 sur le fonds de réserve « *fonds service déf. Incendie cpte No 9282.85* » qui présente un solde total de CHF 76'409.75.

Le financement sera assuré par les liquidités courantes.

La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif No 9143.40 et l'éventuel solde sera amorti en 3 ans maximum par le budget de fonctionnement, compte 653.3311 « Amortissement préavis 09/2020 portes sectionnelles bâtiment SDIS ».

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

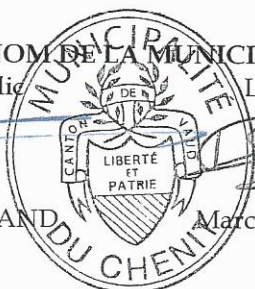
Vu le préavis n° 9/2020,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. Autorise la Municipalité à changer les 7 portes sectionnelles et les 2 portes de service du SDIS, Rue de l'Orbe 9, parcelle no 671 ;
2. Alloue dans ce but un crédit de CHF 97'000.00 ; le subside cantonal viendra en diminution du crédit alloué ;
3. Autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 76'409.75 (soit le solde) du compte No 9282.85 Fonds réserve défense incendie comme amortissement extraordinaire ;
4. Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte n° 9143.40 (Bâtiment SDIS échange portes), et de l'amortir en maximum 3 ans par le budget de fonctionnement, compte no 653.3311.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire



Stives MORAND Marc-André BURDET

Délégués par la Municipalité :
- Mme Carole Dubois, Municipale
- M. David Piguët, Municipal
- M. Daniel Trotti, Responsable des bâtiments

Le Sentier, le 22 octobre 2020